176847 - Elle dit: je déteste fort mon père car il est à l'origine de ma détresse..Pourrait on me reprocher de le détester?

question

Je suis une fille de 30 ans. Je souffre parce que je déteste très fort mon père. Je ne supporte même pas le fait de recevoir ses nouvelles. Mon père a commis un crime envers ma mère , mes sœurs et moi-même. Il m'abandonna à l'âge de 8 ans, s'en fut à un autre pays, épousa une autre femme et oublia qu'il avait deux petites filles. Ma sœur et moi-même avions bien besoin de sa présence à nos côtés, ce dont il fit peu de cas. Tout ce qui l'intéressait était sa seule personne. Il nous a abandonné ma mère , ma sœur et moi-même chez nos frères mariés. Les femmes de ceux-là étaient dures à notre égard. Elles inventaient des problèmes et nos frères (leurs maris) les croyaient. Les choses se sont aggravées pour aboutir à notre expulsion: ma mère , mes sœurs et moi-même avons été obligées pendant un temps de nous installer chez une sœur mariée. Nous avons connu beaucoup de difficultés. J'en veux à mon père car il n'a pas pensé à nous et n'a rien fait pour nous garantir une vie décente. Notre sort connait ainsi des hauts et des bas marqués par la dureté et l'injustice. Nous avons immigré, ma mère et moi-même, dans le pays d'accueil de mon père qui avait déjà épousé une autre et eu des enfants avec elle. Il ne nous a pas réservé le même traitement. Nous avons mené une vie dure puisqu'il ne nous a pas pris en charge. Ma pauvre mère en arriva à vendre ses vêtements usés pour nous trouver de la nourriture. Nous avons grandi. Jusqu'à maintenant je vois que mon père ne manifeste aucun intérêt pour nous. Je le déteste fort. Il ne mérite même pas d'être appelé père car il ne nous pas apporté, à mes sœurs et moi-même, une vie décente. Il n'est pas intéressé à notre avenir , notamment notre mariage et notre stabilité. Je suis devenue trop dure à son égard à cause des difficiles circonstances que nous avons traversées. Maintenant, il vient de vendre l'une de ses maisons et en a donné le prix à son autre épouse et à ses enfants à elle sans dire un mot de nous. Je le déteste vraiment. Peut on me reprocher de nourrir un tel sentiment à son égard? Comment la loi religieuse en juge-t-elle?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous demandons à Allah Le Très haut d'atténuer votre malheur et d'effacer vos douleurs et de vous accorder une récompense. Nous demandons encore au Le Très hautde guider votre père. Il a extrêmement mal agi en abandonnant délibérément une famille dont Allah Le Très hautlui fait obligation de prendre en charge et de bien entretenir. Son acte est d'autant plus grave que les victimes sont des gens faibles. En outre, votre père alésé votre mère car il n'a pas respecté son droit à la prise en charge et n'a pas traité ses enfants comme ceuxde l'autre épouse. Il a commis la même injustice en octroyant des dons aux enfants de l'autre épouse sans en faire de mêmepour ses autres enfants. Tous ces actes faits par votre père constituent des actes de désobéissance claire et une négligencede son devoir qu'Allah Le Très haut lui a imposé. Il mérite des menaces, à moins de se repentir et de cesser ses actes aberrants et de s'imposer une conduite équitable au sein de ses deux familles. S'il opère un tel changement, il trouvera son Maître prêt à accepter le repentir et miséricordieux.

Deuxièmement, en dépit de tout ce que votre père a fait, il conserve le droit à être bien traité et à être obéi dans le bien selon la loi religieuse. Si Allah Le Très hauta affirmé le droit du père polythéiste qui, en plus, invite ses enfants à associer d'autres divinités dans le culte rendu à leur Maître le Puissant et Auguste (si malgré cela Allah affirme son droit) à être bien traité età jouir d'un bon accompagnement, ceux (les pères) jugés moins mauvais que lui (le père polythéiste) méritent mieux d'être bien traités et de jouir d'un bon accompagnement. C'est à ce propos que le Le Très hautdit: Et si tous deux te forcent a M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez (Coran,31:15). Si le père fait l'objet de menaces en raison de ses actes de rébellion envers Allah et de la négligence de ses devoirs religieux, ses enfants qui le maltraitents'exposent eux aussià des menaces en raison de leurs actes car il n'est pas permis d'opposer un mal à un autre mal ou de traiter une injustice par une injustice.

Troisièmement, on ne saurait pas reprocherà des enfants denourrir dela haine profonde à l'égard de leur père rebelle ou mécréant mais cela n'est pas incompatible avecle bon traitement (du père) etson obéissance dans le bien. Cependant il faut éviter de lui nuire verbalement ou physiquement. Votre père ayant fait ce qu'il a fait et que vous avez enduré tant de souffrances, nous vous recommandons d'en chercher la récompense auprès d'Allah et nous vous recommandons encore de prier pour que votre père soit guidé vers le repentir et la réparation des dégâts. Car il a le plus grand besoin de la miséricorde d'Allah Trèshaut et de Sa grâce sous la forme du repentir agréé.

Allah le sait mieux.